

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE

DE

THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 avril 2017 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h05, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Jean-Michel CHARLOT (excusé, pouvoir de vote à M. François CERCLAEYS), M. Jean-Paul KOLCESKA (excusé, pouvoir de vote à M. Dino GONCALVES), Mme Françoise CHARLOT (excusée, pouvoir de vote à Mme Chrystelle CERCLAYES)

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté par 16 voix pour et 1 refus de signer.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire :

- demande aux Conseillers s'ils souhaitent donner la parole au public et confirment qu'eux-même l'auront : accord à l'unanimité.

- rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- acceptation de la participation de la Poste aux frais de l'Agence Postale : accord à l'unanimité

- enfouissement du réseau Orange rue de l'Abreuvoir à Fleurigny : accord à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR** :

**Nombre de postes d'Adjoint au Maire** : Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur la législation actuelle régissant le cas de démission de 2 adjoints, le Conseil demande un délai de réflexion et reporte sa décision à sa prochaine réunion.

**Commissions Municipales** : M. le Maire présente au Conseil ses propositions sur le nombre et le contenu des commissions et demande aux conseillers de bien vouloir choisir celles qu'ils souhaitent intégrer. Chacun, à son tour, fait part de son choix.

**Point sur les délégations accordées au Maire** : Il est proposé de ramener à 3000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement la possibilité de passer commande de fournitures ou de travaux sans, au préalable, demander l'avis du Conseil Municipal. M. le Maire conseille de revoir cette position car il n'y a pas de délégation, en général, pour le fonctionnement. ( vote : 1 contre, 2 absents, 14 pour)

**Taux d'imposition 2017** : Par 15 voix pour et 2 absents, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 1 % soit :

- TH : 23,38 %

- TFB : 22,27 %

- TFNB : 43,86 %

- CFE : 22,72 %

**Approbation du compte administratif 2016 Budget Communal** : M. le Maire étant sorti, Mme Fried présente ce compte. Par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 s'élevant à :

- en section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 313 923,03 €

- Recettes : 1 460 072,02 €

Soit un excédent de : 146 148,99 €

Excédent antérieur reporté : 400 455,03 €

Soit un excédent de clôture de : 546 604,02 €

- en section d'investissement :

- Dépenses : 355 285,58 €

- Recettes : 263 317,86 €

Soit un déficit de : 91 967,72 €

Déficit reporté : 47 693,72 € soit 139 661,48 €

Restes à réaliser : Dépenses : 125 787,32 €

Recettes : 42 550,00 €

Soit un solde de -83 237,32 €

Soit un déficit de clôture de 222 898,80 €

Monsieur le Maire revenu, le Conseil approuve également, par 16 voix pour et 1 abstention, le Compte de gestion du Receveur.

**Budget Primitif 2017** : M. le Maire présente le projet de Budget Primitif qui s'élève à 1 671 098,22 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 653 993,02 € en dépenses et recettes d'investissement.

Après le vote à bulletin secret demandé par la majorité du Conseil Municipal, le budget est adopté à la majorité absolue.

**Subventions aux Associations** : Mme Fried, Conseillère Municipale déléguée aux Associations, rappelle qu'il n'y a pas d'attributions systématiques aux Associations et que cette année, il sera attribué : 400 € à l'Amicale des Pompiers, 200 € au Tennis Club, 600 € aux Elfes de l'Oreuse, 1 000 € au Club des Aînés maintenant et 1500 € à l'ACO plus tard si les documents remis sont conformes.

**Budget Assainissement : Compte Administratif 2016** : Le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement se clôture par un excédent de 76 374,79 € en section d'exploitation et un excédent de 37 558,09 € en section d'investissement. Hors la présence de M. le Maire, par 13 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement.

Monsieur le Maire revenu, le Conseil Municipal adopte, par 14 voix pour et 3 abstentions, le Compte de Gestion du Receveur.

**Budget Primitif Assainissement 2017** : il s'équilibre en dépenses et en recettes à 151 530,03 € en section d'exploitation et à 152 727,12 € en section d'investissement. Par 14 voix pour et 3 abstentions, le Budget Primitif du service Assainissement est adopté.

#### **Affaires diverses** :

- Dérogations scolaires : 1 enfant qui est déjà parti : 3 voix pour, 11 voix contre, 3 abstentions

1 enfant pour raisons de garde : 16 voix pour, 1 abstention

- Participation de la Poste pour 2017 : à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la somme de 1005 € proposée par la Poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Travaux réseau Orange rue de l'Abreuvoir à Fleurigny : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec Orange pour l'enfouissement des lignes rue de l'Abreuvoir à

Fleurigny.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire passe la parole au Conseil Municipal.

**Mme MATHAL** : - Signale que le centre de loisirs va ouvrir.  
- demande d'insister auprès du CESU pour le paiement de la garderie-cantine par ce moyen.

**Mme FRIED** : - signale l'état du crépi de la Mairie de St-Martin + une gouttière à la salle des fêtes  
- que les aînés aimeraient avoir une rencontre avec les enfants .

**M.CONDAMINET** : signale l'état du crépi de la Mairie de St-Martin (la Mairie va voir avec la garantie décennale)

**M. CHAUVOT Christophe** : - signale la croix à l'entrée de Thorigny cassée depuis plusieurs années, remise en place ou croix neuve ?  
- la croix cassée aussi à Fleurigny (cimetière)

**Mme LESOURD** : annonce sa démission du Conseil Municipal et en explique les raisons.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant prendre la parole et avant de la laisser au public, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h50.

Le Maire,  
  
**Pierrick BARDEAU**

The image shows the official seal of the Municipality of Thorigny-sur-Loire, Yonne. The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE DE THORIGNY-SUR-LOIRE' at the top and 'YONNE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A handwritten signature in black ink is written over the seal, and the name 'Pierrick BARDEAU' is printed in bold black text below the seal.